

11 - Aires multimodales et de covoiturage

Préambule :

Le covoiturage est devenu un réel mode de transport et s'intègre parfaitement dans les principes de la mobilité durable dans la mesure où il contribue à une baisse significative du nombre de voitures dans le réseau routier de notre territoire. Cependant, les lieux et les conditions de stationnement sont souvent improvisés engendrant parfois une certaine insécurité pour les usagers. Ces difficultés ne permettent pas de favoriser ce mode de transport pourtant à fort potentiel.

Historique :

Le Département a décidé, lors de sa session du 22 juillet 2019, d'inciter aux déplacements propres et collectifs pour réduire progressivement la place de la voiture et notamment au travers de l'engagement n°22 relatif aux créations de pistes cyclables et à l'aménagement d'aires multimodales, conduisant au déploiement de nouvelles aires de covoiturage. Ainsi, 20 nouvelles aires de covoiturage vont être entreprises ainsi que 5 Pôles d'Échanges Multimodaux en partenariat avec les Autorités Organisatrices de Mobilité compétentes sur des localisations arbitrées à la suite de la concertation imagine les PO.

Avancement :

Le programme pluriannuel ainsi défini est en cours de mise en œuvre : 6 nouvelles aires ont déjà été mises en service en plus des 6 existantes.

Pièce jointe : plan de situation.

Mai 2021



PROGRAMME DE CREATION D'AIRES MULTIMODALES NOUVELLES

- AIRES MULTIMODALES**
- EXISTANTES
 - 10 AIRES A L'ETUDE
 - 2 AIRES REALISEES

